

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 20 mars 2018**

Le 20 mars 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean FRANCHI.

PRÉSENTS : FRANCHI Jean, BOUILLIER Pierre, FAVIER Lucette, GREZYK Pascale, GUILLEMENEY Jean-Pierre, JEANJACQUES Isabelle, MOREY Jean-Christophe, TAMISIER Pierre, VARENNE Sébastien.

ABSENTS EXCUSES :

BRACHET Catherine ayant donné pouvoir de vote à GREZYK Pascale
DUPONT Cécile ayant donné pouvoir de vote à GUILLEMENEY Jean-Pierre
PRENTOUT Philippe ayant donné pouvoir de vote à MOREY Jean-Christophe
BOUGAUD Sandrine ayant donné pouvoir de vote à FRANCHI Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUILLIER Pierre

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 janvier 2018.

II) BUDGET PRINCIPAL

a) Adoption du compte administratif 2017

Le compte administratif se présente de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	783 833.54 euros
Dépenses de fonctionnement	545 930.24 euros
Excédent de fonctionnement	237 903.30 euros

Dépenses d'investissement	1 116 435.14 euros
---------------------------	--------------------

Recettes d'investissement	1 115 865.00 euros
---------------------------	--------------------

Déficit d'investissement	570.14 euros
--------------------------	--------------

Excédent global : 237 333.16 euros.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité par 13 voix.

b) Vote du budget primitif 2018

Le budget primitif est voté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	837 212 euros
---------------------------	---------------

Section d'investissement	554 168 euros
--------------------------	---------------

Le maintien des taux des 3 taxes locales est voté, les valeurs sont les suivantes :

Taxe d'habitation	8.26 %
-------------------	--------

Taxe foncier bâti	16.51 %
-------------------	---------

Taxe foncier non bâti	33.94 %
-----------------------	---------

La somme de 6 100 euros est prévue pour une subvention de fonctionnement aux associations. Des premières dotations seront attribuées au prochain conseil municipal après examen des demandes des associations accompagnées du bilan 2017 et du budget prévisionnel 2018.

Les principaux projets inscrits en investissement sont les suivants :

Travaux en forêt communale secteur Petit Rambey

Concertation citoyenne, étude stratégique revitalisation Bourg Centre

Bâtiments : mise en accessibilité salle polyvalente, boulodrome, église, salle du Perron

Salle du Perron : construction d'un auvent / abri bus scolaire, installation VMC et remplacement dalles faux plafond

Eclairage public : installation de 2 points lumineux Rue du Repos et Route de Flacey Le Perron

Voirie : aménagement des travaux de la Grande Rue (fin) et rénovation de la chaussée sur la RD 1083

Installation sportive : filet pare ballons terrain entrainement Rue du Château

III) DELIBERATIONS

Election d'un 3^{ème} Adjoint :

Les études en cours sur le Plan Local d'Urbanisme, la concertation citoyenne et l'étude stratégique de revitalisation du Bourg Centre demandent des compétences supplémentaires et des temps de réunions importants pour les élus. L'exécutif de la commune qui dispose d'une équipe réduite : le Maire et deux Adjointes a besoin de se renforcer pour la fin de mandat afin d'atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi, monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint au maire supplémentaire.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire prenant en compte les nombreux dossiers à traiter, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint au maire à l'unanimité des membres présents.

Après un appel à candidature, il est proposé monsieur Pierre BOUILLIER. Le conseil municipal procède au scrutin secret et après un vote, monsieur le Maire proclame le résultat : 13 voix pour. Monsieur Pierre BOUILLIER est proclamé au rang de 3^{ème} adjoint au Maire à compter du 1^{er} avril 2018. L'indemnité qu'il percevra sera identique aux autres adjoints soit 276 euros mensuels.

Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du village (milieu de nuit)

Actuellement l'extinction de l'éclairage public sur le bourg hors la Route Nationale et la Grande Rue est effective entre 0h30 et 4h30. Afin de réaliser des économies, il a été demandé des simulations d'extinction sur la totalité de la commune et sans coupure le vendredi et le samedi soir.

En conséquence, le conseil municipal opte à 10 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre pour la formule suivante :

Extinction de l'éclairage public sur la totalité de la commune entre 0h00 et 4h00 sauf le vendredi et le samedi soir (économie possible avoisinant les 3 000 euros sur un an).

Avancement de grade d'un agent communal - Suppression et création d'emplois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour un agent communal, de passer du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'agent de maîtrise territoriale. Le Conseil municipal accepte de supprimer et créer les emplois correspondants pour cet agent à temps non complet, à compter du 1^{er} avril 2018.

Cotisation 2018 service informatique

Comme chaque année le service informatique du Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de E-Communication du JURA (SIDECE) propose à la commune de confirmer son adhésion aux services informatiques mutualisées. Pour 2018, un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition du service informatique et TIC est proposé. Le conseil municipal après étude de ces documents approuve l'avenant et la nouvelle convention concernant ce service et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. La cotisation 2018 se porte à 4 372 euros.

Convention de partenariat commune / Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

En référence au code de la sécurité intérieure, les sapeurs-pompiers volontaires ont droit, pendant le temps de travail, à des autorisations d'absence pour les activités nécessaires au fonctionnement du SDIS 39. La convention de partenariat proposée à la commune organise les modalités de disponibilité opérationnelle d'un agent communal ainsi que d'indemnisation pour la commune lors d'interventions durant les heures de travail. Le Conseil Municipal charge le Maire de conclure cette convention pour une durée de 3 ans renouvelable.

VI) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Voies communales : demande de travaux voirie à la Communauté de Communes

Suite à la visite technique sur la commune le 10 mars dernier, il est décidé de faire les demandes de travaux pour 2018 pour les voies suivantes :

Rue d'Auvergne : Accès au n°2 : scarification + bicouche (longueur 35m, largeur 3m).

Rue des Hirondelles (1^{ère} tranche): Enrobé mince de la rue de Bonneville au 1^{er} ralentisseur.

Rte des NAYARDS : sur 50 m avant la ferme : remise en forme, empierrement et bicouche.

Rue du Château : entre Fontaine Ronde et rue de la Chanée : reprise bord de chaussée droit au point à temps soigné.

Route des Grevots : enrobé de liaison et renforcement accotements de la Rte de Flacey à la station d'épuration (180m).

Rue du Verger : entre rue des Hirondelles et virage : reprise zones déformés en enrobé de liaison et création d'un avaloir des eaux de chaussée.

- Projet d'implantation d'une antenne téléphonie mobile ORANGE pour améliorer la réception du village

Le bureau d'étude de l'opérateur Orange a contacté la Commune de Beaufort pour étudier différents emplacements d'implantations d'une antenne téléphonie mobile assurant une meilleure couverture du Bourg (4G). Deux emplacements sont envisagés «Sur Bièle» et «en Chaniat» près de la déchetterie actuelle. Ce dernier emplacement serait plus favorable pour couvrir également la commune d'Orbagna et les hameaux de Longeverne et le Perron.

- Modification de l'implantation du projet de nouvelle déchetterie

Le projet nouvelle déchetterie sur le terrain des Ets TRIADIS n'est plus envisageable. En revanche, un nouvel emplacement a été retenu par le SICTOM sur la zone artisanale communautaire.

Les négociations sont en cours entre le SICTOM et la Communauté de Communes.

- Rentrée scolaire septembre 2018

Monsieur le Maire fait part des courriers émanant de l'inspection académique de Besançon relatifs à la rentrée 2018, précisant les informations suivantes :

- décision de retrait de la huitième classe ainsi qu'un quart de poste de décharge de direction à l'école primaire.
- non validation de l'accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans.

- Distribution publique d'électricité :

Monsieur le Maire présente le bilan de la distribution d'électricité de l'année 2016 concernant le patrimoine jurassien et celui de la commune.

- Communes nouvelles :

L'année 2018 est la dernière année pour créer des communes nouvelles avant les élections municipales. Un rapprochement avec la commune d'Orbagna pourrait être envisagé. Les élus se rencontreront pour étudier cette éventualité.

Dates des prochaines réunions :

- Commission du budget pour attribution des subventions aux associations (date non définie)
- Conseil Municipal : mardi 24 avril ou mardi 15 mai 2018 à 20 heures
- Restitution de la concertation citoyenne : le vendredi 4 mai à partir de 16h00 pour les jeunes et ensuite pour les adultes

Le Maire
Jean FRANCHI